

# COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 083-218301323-20250630-31\_2025-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

### OBJET :

Mise à jour du tableau  
des effectifs  
Création de poste  
Technicien Principal  
1<sup>ère</sup> classe

N° 31 / 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2025

**Présents :** Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine, Monsieur NOIROT Michel

**Absent(s) ayant donné procuration :** Madame MASSUCCO Isabelle à Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur VINCENT Alain, Madame ADROVER Isabelle à Monsieur GERARDIN Nicolas

**Absent(s) :** Madame CHUI TI SING Liliane

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques

**Secrétaire de séance :** Madame VIAENE Nathalie

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des besoins du service technique, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la création d'un poste, en tenant compte des missions à assurer.

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet permanent du cadre d'emploi de technicien, catégorie B.

**Vu** le tableau des emplois au 15 septembre 2025,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

➤ A compter du 15 septembre 2025 :

- La création d'un emploi de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe, pour effectuer les missions de responsable du service technique,

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi repris ci-dessus, au 15 septembre 2025,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2025.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le - 1 JUIL. 2025
- de la publication le - 1 JUIL. 2025

